

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 mars 2023

Délibération n° 2023 – 9/03/2023 – 1

Offre de formation en vue de l'accréditation 2024-2028

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 6 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **le projet de l'offre de formation** concernant le 1^{er} et 2^e cycle ainsi que le 3^e cycle des études de santé **en vue de l'accréditation 2024-2028** ;
- **l'évaluation des IUT dans le cadre du déploiement de la licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie » (LP-BUT)** pour l'IUT de Dijon-Auxerre et l'IUT du Creusot.

Dijon, le 9 mars 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Offre de formation

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement